ECHOS DE LA COMMUNE 2025

ECKARTSWILLER



ALSACE
Collectivité européenne

Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Table des matières

Table des matières

1. EDITO
3. INFOS
 - Affaires communales
 - Don de sang
 - Bibliothèque
 - Chasse
4. Elections
5. BUDGET
6. TRAVAUX
 - Cimetière
7. Elagage
8. Renouvellement conduite eau
9. Salle polyvalente
10. Pylône téléphonique
11. Protection incendie OBERHOF
12. Édification rebours Gaz
13. Débordement Zinsel
14. Réservoir d'eau
15. Chutes d'arbres
16. EMBELLISEMENT
17. BENEVOLATS Nettoyage printemps
18. Etat Civil
19. RETROSPECTIVES
 - Festivités 13 juillet
 - Cérémonies 11 novembre
20. Fête des seniors
21. VIE ASSOCIATIVE -
 - Club de gymnastique
22. Association pêche
23. Conseil de fabrique
24. Association parents d'élèves
25. HISTOIRE du village
28. DIVERS
 - Smictom
29. Mesures de vitesses
30. Pages des jeunes - recensement
31. Nos jeunes ont des talents
32. Archives
33. Embâcles
 - Pompiers
34. Maison forestière
35. Frelons

Chères Eckartswillériennes, chers Eckartswilleriens,
A l'heure où s'achève doucement l'année 2025, c'est avec un réel optimisme que je prends ma plume pour revenir sur les évènements qui l'ont marquée.
Je réalise également qu'il s'agit de mon 18e et dernier éditorial.
En effet, au printemps prochain, vous serez appelés à élire un nouveau conseil municipal rajeuni et davantage féminisé, conformément aux exigences de parité.
J'ai eu le privilège d'assurer ma mission en présence d'une équipe municipale engagée, disponible, et presque paritaire, et une secrétaire de mairie efficace, compétente et de surcroît souriante. Merci à Valérie pour son professionnalisme.
Je tiens également à remercier chaleureusement les adjoints ; leur fidélité et leur expertise ont contribué à l'avancée de nombreux dossiers et grâce à une généreuse dose de bénévolat, nombreux chantiers ont pu être menés.
Notre équipe a été complétée par Marc, notre ouvrier communal dont les divers savoir-faire ont largement bénéficié à la commune : grâce à lui de multiples interventions ont pu être réalisées en interne, sans recours systématique à des prestataires extérieurs.
Je pense aussi à nos accompagnatrices de bus - Anne-Marie, Gaby et Christiane - ainsi qu'à Véronique Hess gestionnaire de la salle polyvalente, toutes fidèles et impliquées dans leurs rôles. Qu'elles soient remerciées pour leur engagement tout au long de cette période qui s'achève pour moi en mars 2026.
Durant ces 3 mandats, nous avions toujours pour ambition la concrétisation de nos projets en mobilisant les financements publics disponibles : Réserves parlementaires, Dotations des Territoires Ruraux, subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Région «Grand Est».
Dans ce contexte national, marqué par une dette importante et par les difficultés de l'Etat depuis 2 ans, ces aides risquent d'être plus difficiles à obtenir dans le prochain mandat.
Restons néanmoins confiants : les finances de la commune demeurent saines, et l'emprunt relatif à la rénovation de la salle polyvalente arrive à son terme en 2026.
Il est vrai que le début de ce mandat était particulièrement éprouvant marqué par l'année COVID , ses restrictions, et le «Quoi qu'il en coûte» dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui.
A cela s'est ajouté la mise en œuvre de la loi *«Climat et Résilience» de* 2021 imposant une réflexion profonde sur la consommation des terres agricoles et débouchant sur le ZAN - «Zéro Artificialisation Nette». Cette loi nous oblige désormais à réduire nos surfaces constructibles limitées à seulement 50 ares jusqu'en 2030 !
L'année 2025 a également vu l'aboutissement de plusieurs projets : la finalisation du chantier du cimetière, le remplacement des ouvrants de la salle polyvalente pour une meilleure isolation, et l'installation prochaine d'une réserve d'incendie à Oberhof, essentielle à la sécurisation à cette extension de notre commune.
La révision de notre PLU qui date de 2008, a été demandée à la Communauté de Communes compétente en matière d'urbanisme, afin de l'adapter aux nouvelles exigences du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du ZAN. Sa durée est estimée à un peu plus d'un an.
La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, bien que les effectifs 2025-2026 aient enregistré une baisse. La bonne nouvelle réside toutefois dans l'annonce d'une hausse prévisionnelle de huit élèves pour la rentrée 2026, laissant espérer le maintien du nombre de classes.
La vie associative quant à elle demeure dynamique :
le club de gymnastique de la Batteuse réunit toutes les générations;
l'association de pêche a modernisé le site de l'étang de pêche en installant des panneaux solaires, supprimant l'usage du groupe électrogène.
les soirées «tartes flambées» du conseil de fabrique attirent toujours un large public grâce à l'investissement constant de nombreux bénévoles.
Une nouvelle activité pourrait également voir le jour dans le bâtiment école : un espace de rencontre dédié aux jeux, au bricolage, au bavardage, ou tout simplement au partage.
N'hésitez pas à venir en parler à la mairie.
A toutes et à tous, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour de belles fêtes de fin d'année placées sous le signe de la convivialité, de la fraternité et de la sérénité.
Votre maire.



LES AFFAIRES COMMUNALES

Adresse courriel : mairie.eckartswiller@orange.fr
Téléphone: 03 88 91 12 85

Heures d'ouverture de la mairie au public :
Mardi et jeudi de 14h à 17h30
Permanence Maire / Adjoints :
Mardi et jeudi de 16h à 17h30
ou sur rendez-vous en vous adressant au secrétariat.

N'hésitez pas à visiter le site internet de la mairie : www.eckartswiller.fr
Vous y trouverez une multitude d'informations concernant la commune, les manifestations et les liens utiles pour vous renseigner sur les démarches administratives.

Qualité de l'eau : consulter le site de la SDEA : www.sdea.fr

DON DU SANG

L'Établissement Français du Sang (EFS) a, pour des motifs budgétaires, cessé il y a plusieurs années d'organiser des collectes sur les communes d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne.
Les administrés désireux de contribuer à cet acte solidaire sont invités à se rendre aux sessions de dons organisées à Monswiller, Saverne ou Ernolsheim-lès-Saverne. Les calendriers des collectes sont régulièrement portés à la connaissance du public au sein de la commune



BIBLIOTHEQUE de SAINT-JEAN-SAVERNE

Située sous le bâtiment de l'école - les horaires d'ouverture :
Vendredi : de 15h45 à 16h45. et de 18h00 à 20h00
Samedi : de 14h00 à 15:00
Durant les congés scolaires, seule la permanence du vendredi est assurée.

CIVISME

Nous adressons nos vifs remerciements aux propriétaires de chien appliquant des gestes simples pour ramasser les déjections de leur animal préféré et ainsi participer au bien-être et au respect collectif.



CALENDRIER DES CHASSES EN FORET INDIVISE

Le lien vous permettant de consulter le site de l'ONF affichant le calendrier.
https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale
Dates des chasses planifiées au Nord de l'A4 et au Sud de l'A4
Bail de chasse de la forêt indivise

LOI MONTAGNE 2025

Compte tenu de la réglementation et du caractère pentu de notre réseau de voirie, classé en zone « montagne », l'équipement des véhicules en pneus neige ou en pneumatiques « quatre saisons » homologués ou être détenteur de chaines ou chaussettes à neige, pour conditions hivernales est obligatoire





INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

En mairie : au plus tard jusqu'au 06 février 2026



ELECTIONS 2026

Au moment où nous rédigeons ce bulletin de l'année 2025, le calendrier des prochains scrutins annonce **les élections municipales les 15 et 22 mars 2026.** (sauf si une dissolution de l'Assemblée Nationale oblige à de nouvelles élections législatives)

Communes de moins de 1000 habitants : une évolution majeure

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de **scrutin de liste paritaire** - autant de femmes que d'hommes - dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution doit favoriser la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront désormais élus au scrutin de liste proportionnel et paritaire, sans possibilité de panachage.

Jusqu'à ce scrutin, il était possible de rayer ou de rajouter des noms sur le bulletin de vote. À partir de mars prochain, cette pratique sera proscrite.

C'est l'un des aspects les plus importants de cette réforme.

Lorsqu'un nom sera rayé ou ajouté sur le bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul.

La loi a instauré une modulation du nombre de conseillers municipaux ; pour faciliter la constitution des listes : il sera possible de présenter jusqu'à deux candidats de moins ou deux candidats de plus que l'effectif légal.

Ainsi, pour une commune de 400 habitants, alors que l'effectif légal du conseil municipal est de 11 sièges, une liste sera réputée complète si elle n'en compte que 9 (et comprenant donc 5 hommes et 4 femmes ou 5 femmes et 4 hommes)

Pour être élu au premier tour, une liste doit recueillir plus de 50 % des suffrages exprimés représentant au minimum 25 % des inscrits.

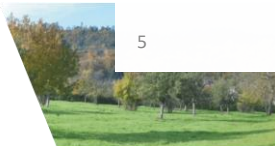
Dans le cas où il n'y aura qu'une liste, cette dernière devra recueillir environ 90 bulletins valables pour être élue au premier tour.

Il y aura probablement une seule liste qui devrait se constituer au sein de notre commune pour les élections municipales de 2026.



Compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement	**224 349,38€**
Recettes de fonctionnement	294 094,40€
Excédent de fonctionnement	69 745.02€
Dépenses d'investissement	451 005,66€
Recettes d'investissement	16 923.48€
Solde d'investissement de l'exercice	- 434 082,18€
Résultat de l'exercice	- 301 772,36€
Solde d'investissement reporté n-1	123 818,18€
Résultat global d'investissement	188 226,19€
Excédent global de clôture de l'exercice	287 127,53€
Détail du fonctionnement 2024	
Dépense :	
Charges à caractère général	103 461,88€
Charges de personnel	79 958,64€
Atténuations de produits	2 620,00€
Autres charges de gestion courantes	34 462,17€
Charges financières	1 246,69€
Opérations d'ordre	2 600,00€
Total dépenses de fonctionnement	224 349,38€
Recette :	
Impôts et taxes	185 392,01€
Dotations et participations	45 004,65€
Atténuations de charges	0€
Produits du service du Domaine	16 969,07€
Produits de gestion courante	29 575,63€
Produits spécifiques	17 153,04€
Total recettes de fonctionnement	294 094,40€





MUR DU CIMETIERE

Comme indiqué dans le bulletin municipal de décembre 2024, les travaux de reconstruction du mur du cimetière se sont déroulés conformément au planning prévisionnel. L'achèvement du chantier a permis de restituer, dès le 13 décembre, la pleine accessibilité de la rue principale (également désignée D115) aux automobilistes, piétons et autres usagers.
Afin de prévenir toute érosion du nouveau talus, l'entreprise RIEHL a procédé, début avril, à la plantation d'arbustes. Les conditions météorologiques, d'abord clémentes et suffisamment humides, ont favorisé l'enracinement des végétaux. Durant l'épisode de forte chaleur, l'agent communal Marc Simon a dû assurer un arrosage régulier et abondant.
Dans un souci de sécurisation du site, l'adjoint au maire, Jean-Luc Rothan, assisté de Marc Simon et du maire, Jean-Jacques Jundt, a installé un grillage ainsi qu'un portail facilitant l'accès à la parcelle communale attenante au cimetière.
Un ossuaire, aménagé derrière la haie de taxus, vient par ailleurs compléter les équipements indispensables au bon fonctionnement du cimetière.









ELAGAGE d'ARBRES à la SALLE POLYVALENTE (janvier)



L'élagage des platanes situés à l'arrière de la salle polyvalente a été effectué au début du mois de janvier. Plantés aux alentours de 1978 dans un environnement alors dégagé et largement ensoleillé, ces arbres ont connu un développement harmonieux au cours de leurs près de cinquante années d'existence.
Leur ombrage est particulièrement apprécié par les utilisateurs de la salle polyvalente, de même que lors de la soirée du 13 juillet, moment où les habitants de nos deux communes se réunissent traditionnellement pour célébrer la fête nationale.

REPARATION de la MARCHE au PRESBYTERE (février)



Un poids lourd ayant tenté d'effectuer un demi-tour sur la place de la mairie a heurté et déplacé la marche d'accès au presbytère ; au cours de cette même manœuvre, le conducteur a également arraché le volet de l'habitation attenante.
Les réparations ont été réalisées par une entreprise locale, et les coûts afférents ont été intégralement pris en charge par l'assurance du transporteur.

DEGATS SUR UN BANC – AIRE de JEU (février)

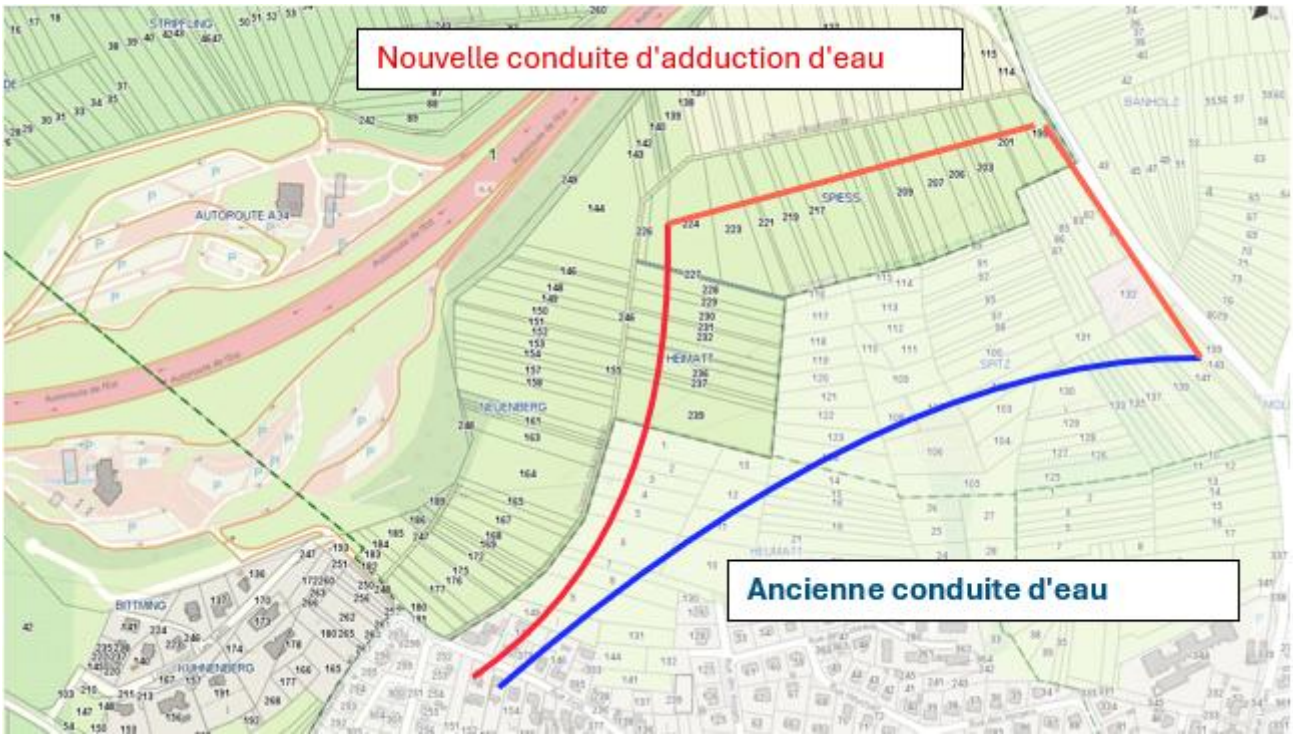


Le banc situé sur l'aire de jeux a été endommagé par… un chien resté « anonyme », probablement laissé momentanément sans surveillance par son propriétaire. Notre agent communal a réparé la planche en arrondissant proprement la latte détériorée.
Début septembre, ce même banc a subi des dégradations similaires, mais cette fois de l'autre côté de la planche, entraînant les mêmes interventions. Au moins, l'ouvrage présente désormais une certaine symétrie.
Il serait souhaitable que le propriétaire de ce canidé lui procure un os à ronger plutôt que de laisser le mobilier communal servir d'exutoire à son instinct masticatoire.



REMPLACEMENT CONDUITE D'EAU

Le SDEA a été amené à faire plusieurs réparations de fuites d'eau sur le tronçon de la canalisation située entre le poste de transformation ES et le lotissement les Taillis ; tronçon du réseau alimentant notre commune.
Cette conduite traverse les parcelles privées du SPITZ de Monswiller et HEIMATT d'Eckartswiller, cette partie du ban est en zone relativement humide, sujette aux aléas climatiques (gonflements / rétractations des sols).
Lorsque les pertes avoisinent les 20 %, il y a lieu de renouveler complètement la conduite, dans la mesure où les recherches de fuites sont très complexes et compliquées.
Aussi une nouvelle conduite sera posée au printemps 2026, dans le chemin d'exploitation reliant à D619 à la rue Firth de Monswiller, en remplacement de ce tronçon datant des années 1960. Cela occasionnera quelques gênes de circulation durant ces travaux.

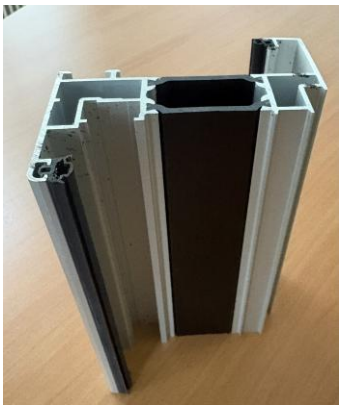


REMPLACEMENT des OUVRANTS de la SALLE POLYVALENTE (12 novembre)

L'ensemble des ouvrants de la salle polyvalente a été entièrement remplacé. Dans le cadre des mesures d'économies d'énergie, il était en effet nécessaire de substituer les huisseries en aluminium datant de 1978.
Le nouveau profilé offre une isolation thermique nettement améliorée ; la comparaison des deux structures met en évidence l'épaisseur et la performance accrue de la nouvelle installation.
Par ailleurs, les mécanismes des poignées « anti-panique » des trois portes-fenêtres n'étaient plus conformes aux normes de sécurité actuelles et leurs serrures présentaient un niveau d'usure avancé.
Les fenêtres situées à l'étage ont également été remplacées, avec la possibilité, pour deux d'entre elles, d'être basculantes afin d'assurer une ventilation optimale.
Cette opération a bénéficié d'une aide financière sous forme de prime « Coup de Pouce » attribuée par la Région Grand Est.













CONSTRUCTION d'un NOUVEAU PYLONE TELEPHONIQUE (novembre)

Les opérateurs téléphoniques SFR et Bouygues Télécom ont été contraints de retirer leurs installations du clocher de notre église, ceux-ci refusant de collaborer avec le futur gestionnaire du site, « VALOCIME ».
Dans ce contexte, les deux opérateurs nous ont sollicités afin que nous leur mettions à disposition un terrain communal pour l'implantation d'un nouveau pylône. Parallèlement, l'opérateur Orange a également formulé une demande similaire.
Après concertation, il a été convenu que les trois opérateurs installeront leurs équipements sur un pylône unique. La mise en service de cette infrastructure est prévue d'ici le mois de mars 2026.









PROTECTION INCENDIE à OBERHOF

Le site d'OBERHOF demeure actuellement dépourvu de tout dispositif de protection incendie. L'alimentation en eau courante des habitations dépend en effet d'une source et d'un petit réservoir situé à faible altitude, obligeant les résidents à installer un surpresseur afin d'obtenir une pression d'eau satisfaisante.
Afin de remédier à ce déficit en matière de sécurité, la commune recherchait une solution pérenne pour les trois maisons et la grange d'OBERHOF, ainsi que pour la maison forestière de la commune de Neuwiller-lès-Saverne, située sur la rive gauche de la Zinsel.
Cette solution consiste en l'implantation d'une bâche d'eau d'une capacité de 120 m^3, pour laquelle il convenait d'identifier un emplacement approprié.
La commune d'Eckartswiller ne disposant pas de foncier sur cette portion de son territoire, deux sites ont été envisagés : l'un sur le ban de Neuwiller, l'autre sur notre ban communal, le long de la D133, mais appartenant à la commune de Dettwiller.
Compte tenu de la nature des travaux de génie civil nécessaires, il a été décidé d'aménager également quelques places de stationnement. Ces emplacements permettront aux clients du restaurant d'OBERHOF de se garer hors de la chaussée départementale, tout en offrant aux promeneurs un point de départ sécurisé pour leurs randonnées.
Pour assurer la gestion administrative de cette opération, la commune d'Eckartswiller a souhaité acquérir cette parcelle auprès de la commune de Dettwiller.
Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été obtenue pour l'installation de la citerne d'eau. Par ailleurs, la commune de Neuwiller-lès-Saverne contribuera financièrement, de manière modeste, à ce dispositif. Pour l'aménagement des places de stationnement, une demande de subvention, issue des « amendes de police », a été adressée à la CEA.



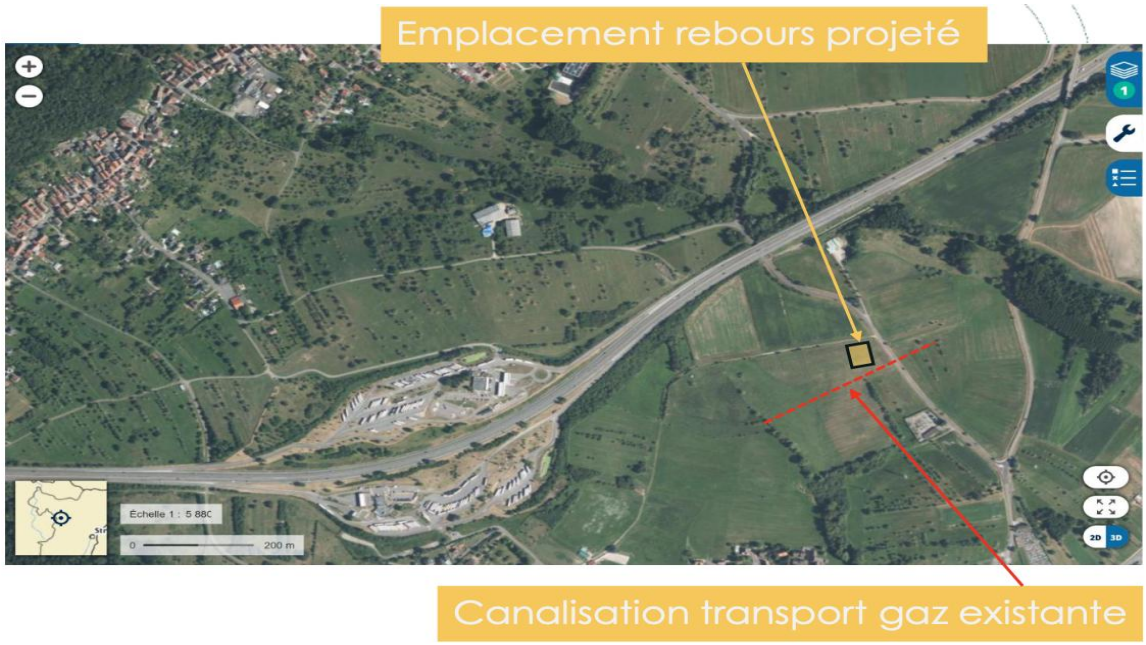




EDIFICATION d'un REBOURS - GAZ

La société **NATRAN** (anciennement *GRT – Transport Gaz*) projette l'implantation d'une station de **rebours gaz** à proximité de la route départementale D619, en léger retrait de celle-ci, à côté du poste de transformation d'Électricité de Strasbourg.
La mise en service de cette installation est programmée pour l'année **2026**. Ce dispositif permettra de réinjecter, vers le réseau de transport à haute pression, le gaz à basse pression circulant dans nos villages. Il s'agira notamment des molécules issues des **méthaniseurs locaux**, qui devront être acheminées vers les zones industrielles où la demande énergétique est la plus importante.

Lieu d'implantation et vue synthétique de cet équipement







BETON SUR LA CHAUSSEE (20/12/2024)



À quelques jours de Noël 2024, un camion-toupie a perdu une partie de sa cargaison de béton alors qu'il gravissait la rue principale, dont la pente atteint 17 %, un vendredi en fin d'après-midi.
Le conducteur, vraisemblablement sans s'en apercevoir, a poursuivi son trajet.
Alerté par plusieurs riverains, le maire a tenté de contacter la Collectivité européenne d'Alsace, sans succès. Afin d'éviter que cette épaisse couche de béton ne durcisse et que les graviers du Rhin — particulièrement dangereux sur une telle déclivité — ne compromettent la sécurité des usagers, il a lui-même procédé au ramassage de la matière agglomérée et en a profité pour combler quelques cavités situées le long des accotements des voies communales.
Une facture correspondant à ces deux heures d'intervention a été transmise à l'entreprise concernée, qui l'a intégralement réglée à la commune.

DEBORDEMENT de la ZINSEL (05/01/2025)

Au début de l'année, plusieurs épisodes de fortes précipitations ont entraîné le débordement de la Zinsel au niveau d'OBERHOF, le 5 janvier. Malgré la présence de panneaux signalant l'inondation et interdisant la circulation, certains automobilistes ont bravé l'interdiction. L'un d'eux a ainsi immobilisé son véhicule en « noyant » le moteur, nécessitant une opération de dépannage.
Peut-on espérer qu'il s'agisse de la dernière inondation ?
La Collectivité européenne d'Alsace avait en effet programmé le dégagement de la première arche, totalement ensablée — le précédent curage remontant aux années 1990. Dans le cadre de ce chantier, les berges longeant la D133 ainsi que le terrain du restaurant OBERHOF ont été renforcés par un empierrement conséquent.
L'avenir nous dira si ces aménagements permettront de prévenir de nouveaux épisodes de débordement.





SDEA – nouvelle porte sur réservoir (janvier 2025)

Le SDEA a remplacé la porte du réservoir d'eau potable de la commune.
En effet, l'ancienne porte très corrodée et qui de surcroît était largement «taguée», ne présentait plus les garanties de sécurité, pour la protection de ce réservoir d'eau potable.



Le SDEA a aussi remplacé deux poteaux d'incendie, quelques peu obsolètes.





RAMASSAGE de GRAVILLONS (25 mars)

Très sollicités au cours de l'année, nous adressons nos remerciements aux sapeurs-pompiers pour leur disponibilité, leur sens du service et leur professionnalisme lors de leurs diverses interventions — notamment lors d'un feu de cheminée survenu dans notre commune, heureusement sans conséquences majeures.
Par ailleurs, comme chaque année, les pompiers tiennent à vous exprimer leur gratitude pour l'accueil chaleureux et la générosité dont vous faites preuve à l'occasion de leur traditionnelle tournée de vente des calendriers.



CHUTES d'ARBRES (5 juin et 29 août)

À la suite d'épisodes pluvieux accompagnés de violentes rafales de vent, deux arbres se sont abattus sur la RD115 entre Eckartswiller et Ottersthal.
Ces chutes n'ont, fort heureusement, occasionné ni blessure ni dégât matériel, aucun véhicule ne circulant sur la voie à ce moment précis.
L'intervention conjointe de notre ouvrier communal, du maire et d'une équipe de la CEA appelée en renfort a permis de dégager rapidement la chaussée et de rétablir la circulation.
Les équipes de la CEA avaient d'ailleurs identifié d'autres arbres fragilisés, fortement inclinés en direction de la route ; elles ont donc programmé une campagne d'abattage préventif afin de prévenir de nouveaux incidents. Qu'elles en soient ici remerciées.







DECORS DE NOËL 2025

Françoise, Annie, Yolande aidées par Marc, ont comme les années passées, mis en place les décors de Noël aux différentes placettes, merci à eux.





GENEREUSE NATURE

Au printemps 2025, les cerisiers ainsi que divers autres arbres fruitiers ont offert une floraison particulièrement abondante, composant en cette saison de renouveau de véritables tableaux bucoliques.
Le gel ayant épargné la végétation, la nature s'est montrée généreuse, permettant d'obtenir de belles récoltes.



NETTOYAGE de PRINTEMPS (15 mars)

Quelques citoyens, sensibles à la démarche de nettoyage printanier du ban communal, se sont réunis afin de recueillir les déchets jonchant les chemins et les bords de route.
Les constats demeurent, hélas, inchangés d'année en année : les incivilités ne diminuent pas. Bouteilles, canettes, emballages divers, paquets de cigarettes, sacs plastiques... sont abandonnés par des promeneurs négligents ou jetés depuis les véhicules en circulation.
Cette matinée de mobilisation s'est achevée par un moment convivial partagé entre participants.
Un grand merci est adressé à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour la propreté de notre cadre de vie.



PASSAGE du TRIATHLON (6 juillet)

La deuxième édition du triathlon de Saverne s'est déroulée le 6 juillet. Le parcours empruntait nos chemins vicinaux, à l'entrée du village, en direction du « Heyenberg ».
Près de 200 cyclistes ont pris part à cette épreuve, au grand plaisir des nombreux spectateurs venus les encourager le long du parcours.



ETAT CIVIL

Naissances



Anna, Fabienne, Marie HARTER JEUDI née le 31 décembre 2024
Léonard, Michel, René KELLER né le 15 juillet 2025

Mariage



Madame Marie-Hélène GOETZ et Monsieur Mickaël ROLL
le 27 septembre

Décès

Madame Marie Monique Anne GERBER épouse HUY le 30 juillet
Monsieur Eugène Robert WAGNER le 07 novembre

Grands Anniversaires



Madame Joséphа OTT née BRUCKER	85 ans	le 28 mars
Monsieur Jean Claude MARZOLF	85 ans	le 13 juillet
Madame Christiane HESSE née PICARD	80 ans	le 26 juillet
Madame Marthe BRENCKLE née WURMSER	centenaire	le 2 septembre

FESTIVITES du 13 JUIILLET

Pour sa septième édition, nos deux communes ont invité les habitants des villages limitrophes à célébrer ensemble la Fête Nationale.
Dès 19 heures, un public nombreux s'est rassemblé à l'ombre des platanes, dans la salle polyvalente d'Eckartswiller.
Après un mot de bienvenue, les maires, Jean-Jacques Jundt et Jean Goetz, ont convié l'assistance à partager le traditionnel « Freibier » ainsi que diverses boissons fraîches. La soirée a été animée et agrémentée par le groupe « Zornklang », sous la direction de Jean-Claude Linder.
Les conseillers municipaux des deux communes ont assuré la gestion de la petite restauration, contribuant ainsi au succès de cette rencontre conviviale.





CEREMONIE du 11 NOVEMBRE (Monument de SAINT-JEAN-SAVERNE)

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts d'Eckartswiller, les membres du conseil municipal se sont rendus à Saint-Jean-Saverne où, pour la septième année consécutive, nos deux communes ont conjointement organisé cette cérémonie.
Suite au discours du maire Jean Goetz, s'en est suivi la lecture de la lettre du Ministre des Armées, accompagnée d'un rappel de la situation particulière des « Malgré-nous » alsaciens et mosellans. La cérémonie s'est ensuite poursuivie par le dépôt de la gerbe, la sonnerie aux morts, une minute de silence, et s'est clôturée par l'interprétation de la Marseillaise par l'ensemble des participants. Le verre de l'amitié a été partagé dans la salle Saint Georges.





FETE DES SENIORS (23 février)

La fête des aînés, réunissant les seniors des deux communes, s'est déroulée le 23 février 2025, comme de coutume dans la salle polyvalente d'Eckartswiller.
Le repas, particulièrement apprécié des convives, a été servi par les conseillères et conseillers municipaux, tandis que sa préparation avait été confiée au traiteur « Le Goût et Vous ».
Pour nos aînés des deux villages, ce moment de rencontre conviviale, animé en fond par un accompagnement musical, a été très bien accueilli.
Sous l'impulsion de Monsieur PAWLOWSKI, habitant de la commune, une animation musicale a été proposée par son voisin, Monsieur LECLUSE, accompagné pour l'occasion d'un ami guitariste ; tous deux ont su agrémenter cette journée d'une ambiance chaleureuse.
Même en coulisses, la bonne humeur était de mise, malgré l'incontournable corvée de vaisselle, Une remarque toutefois s'est imposée : ou étaient donc les hommes ? **En 2026 : la fêté des séniors est programmée le 08 février 2026**









Club de gymnastique « la Batteuse »

Déjà un trimestre de passé. Amin notre nouveau « coach » du lundi a su reprendre les rennes. C'est dans la joie et la bonne humeur que les cours s'enchaînent. Gros ballons, petits ballons, élastiques, steps, bâtons, font leur apparition pendant la séance et de temps à autre en guise de détente quelques pas de danse.

Notre club compte à ce jour 46 adhérent (e)s , quelques places sont encore disponibles le jeudi dans le cours animé par Brigitte de 19h à 20h.

Renseignements au 06-29-16-07-17

Le comité du club de gym vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.





Parade des agriculteurs en tracteurs (13 décembre)

SOCIETE DE PECHE ET DE LOISIR DU VAL DE CHAMPAGNE (17 mai)



L'ASSEMBLÉE GENERALE a eu lieu 12 juillet 2025 à l'étang.

L'étang de pêche n'étant pas raccordé au réseau électrique, l'unique moyen de disposer d'électricité consistait jusqu'alors à utiliser un groupe électrogène.
Au printemps dernier, et en accord avec la commune d'Eckartswiller, propriétaire du site, les membres de l'association ont procédé à l'installation d'une station électrique alimentée par panneaux solaires. Cette nouvelle infrastructure permet désormais d'assurer l'éclairage et le fonctionnement d'un réfrigérateur, tout en évitant les nuisances inhérentes au groupe électrogène (bruit, consommation de carburant). Cette solution s'avère à la fois plus respectueuse de l'environnement et plus confortable pour les personnes louant l'étang.
Sur la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, le site a été loué à quatorze reprises et une dizaine de séances de travaux ont été réalisées.
Deux journées de pêche « grosses truites » ont en outre été organisées en 2025.
L'association compte actuellement environ quarante-cinq membres et souhaite vivement accueillir de nouveaux adhérents. Les personnes non-pêcheuses, désireuses de participer à l'entretien du site, y seront également les bienvenues.
Les membres de l'association vous adressent enfin leurs meilleurs vœux et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2026





LE MOT DU CONSEIL DE FABRIQUE

Bonjour à tous,
Ne retenons de 2025 que les bons moments passés en famille et entre amis, les rencontres, les voyages, les échanges. Tous ces instants passés nourriront nos souvenirs !
La crèche a été installée fin novembre par des bénévoles qui œuvrent chaque année à sa réalisation. N'hésitez pas à venir la voir et l'illuminer en famille avec les enfants durant les heures d'ouverture de l'église de 10h à 17h jusqu'à fin janvier.
Remercions aussi ceux et celles qui s'investissent dans le nettoyage de l'église, son fleurissement, la préparation des messes (nos deux fidèles sacristains Alfred et Jean-Claude, Pascale, Annelise, Annie et Josette) et la chorale menée de mains de maître par Pascale, nos musiciens Jean-Michel et Francis et tous les choristes issus des deux villages, ainsi que Marc, notre curé, et, Père Yves.
Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 28 mars** pour notre prochaine soirée Tartes flambées à laquelle nous vous invitons chaleureusement. Nous n'oublions pas l'aide apportée par les bénévoles qui ont œuvré en mars et octobre pour que les deux soirées 2025 se passent en toute quiétude.
Merci de tout cœur aux généreux donateurs qui participent ainsi au financement des charges de l'église. La collecte des dons est toujours ouverte pour ceux qui le souhaitent. Les fonds récoltés nous permettent de financer, en partie, les charges d'énergie de plus en plus lourdes
Joyeux Noël à tous et Bonnes fêtes de fin d'année
Josette Pfeiffer Présidente et toute l'équipe du Conseil





L'APEEJE – Association des parents d'élèves du RPI Saint Michel

L'APEEJE (Association des Parents d'Elèves d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne, Ernolsheim-lès-Saverne) a pour objectif de soutenir financièrement les projets pédagogiques des enseignants du RPI St Michel et d'organiser des moments conviviaux tout au long de l'année scolaire.
Afin de pouvoir soutenir les projets scolaires, différentes ventes ont lieu durant l'année scolaire : deux ventes de fromage (automne et hiver), une vente de sapins en association avec la famille Agostini, une vente de chocolats (de Pâques) et cette année une vente de pain d'épices Fortwenger a également été proposée. Toutes ces actions ont permis de récolter des fonds. Merci à tous ceux qui y ont participé !
Côté animations, en 2024/2025, l'APEEJE a fait venir un cirque pour que les enfants puissent vivre l'école du cirque l'espace d'une semaine (vous avez sans doute vu le grand chapiteau installé à l'entrée de Saint-Jean-Saverne en novembre 2024).
L'association a aussi organisé une fête de Noël pour rassembler parents, enfants et enseignants et partager un moment convivial et en a fait de même à la fin de l'année scolaire en faisant venir un spectacle et des jeux en bois pour les enfants. L'association a aussi financé des projets pédagogiques artistiques : intervention de Pierre Charby pour faire de la musique à l'école et a financé des sorties scolaires : l'atelier de l'orgue à Marmoutier par exemple.
Pour l'année scolaire à venir, les membres de l'association ont beaucoup d'idées et de projets en tête, si vous, parents d'élèves, avez des suggestions et/ou envie de soutenir les actions de l'association, n'hésitez pas à prendre contact. Vous pouvez d'ailleurs rejoindre notre groupe Facebook *APEEJE* pour suivre toute l'actualité.
Le comité de l'association vous souhaite une belle année 2026 et remercie les membres de l'association, les enseignants, les donateurs, les collaborateurs et les mairies des trois villages pour leur soutien.
Sandra BINDSZUS, Lise BRIGEL, Sabrina GEIGER, Guenaëlle LIVET, Cindy MEYER, Elodie OSTERMANN, Aurélie RUCK et Catherine STEIB
Contact : associationapeeje@gmail.com , Groupe Facebook : APEEJE

Spectacle du lundi 1er décembre 2025 avec décompte des jours jusqu'à Noël







Il y a 100 ans : le toit du clocher de l'Eglise Saint-Barthélemy d'ECKARTSWILLER est enfin changé !

En 1925, le projet de remplacer le toit en bâtière du clocher de l'église paroissiale Saint-Barthélemy par une flèche initié en 1890, devient réalité.



L'église d'Eckartswiller avec son clocher à toit en bâtière vue depuis Saint-Jean-Saverne, vers 1890 (photographie de Louis Christmann). Photo Collection Shase

Une église ou chapelle est citée dans un acte de fondation d'une primissairie, c'est-à-dire une prébende dont le titulaire doit dire une messe à l'aurore pour les gens qui travaillent ou pour les pèlerins qui partent tôt, dans la localité en 1381. La même charte mentionne également une maison appelée *Closse* (ermitage) implantée dans le cimetière. Il s'agit sans doute de la modeste demeure d'un ermite qui s'occupait du sanctuaire, mais qui semblait également être le gardien de la forêt.
Restauré deux fois au cours du XVIIe siècle, transformé en 1736, qualifié de « vieux et médiocre » et pouvant accueillir 150 personnes en 1796, l'édifice cultuel est à nouveau remis en état en 1821. Il est finalement remplacé par une nouvelle construction avec maintien du premier niveau de la tour-clocher médiévale en 1844. Réalisée par l'architecte Maestlé, de Saverne, sa construction est confiée à l'entrepreneur Muller de Saverne en mars 1843 avec un délai impératif de fin des travaux fixé au 1er juin 1844 ! Mais le manque de place pour la nouvelle construction obligea la commune à acquérir une surface de six ares prise sur la montagne. Des travaux de nivellement ont été réalisés et l'entreprise savernoise Provot a construit un mur de soutènement. Suite à ces changements nécessaires, la construction de l'église s'est achevée fin 1844. Implanté à l'entrée Nord-Est de la commune, le nouvel édifice cultuel, consacré en 1846, domine le village. Il est perpendiculaire à la montagne et bordé au Nord par le cimetière.



histoire du village

Un projet vieux de 35 ans

En 1890, le conseil municipal vote à l'unanimité le projet de remplacer le toit en bâtière du clocher par une flèche de charpente. La raison n'est pas connue, car le registre de délibérations du conseil municipal de l'époque n'a pas pu être consulté et il n'est pas certain que le motif du remplacement soit mentionné. Peut-être était-ce lié à des problèmes de durabilité et de fragilité des matériaux, comme les lames des abat-sons qui menaçaient de pourrir et de tomber, nécessitant des restaurations ou des changements ? Malheureusement, la priorité a été donnée à l'adduction d'eau potable dans la localité et le projet remis à plus tard. La Première Guerre mondiale a également retardé la réalisation.

La renaissance du projet

Quelques années après l'armistice de 1918, le projet est remis sur la table. Le 21 décembre 1923, le conseil municipal prévoit une somme de 80 000 F pour le remplacement du toit du clocher. Le dossier ne traîne pas. Les travaux sont confiés à l'architecte savernois Zigan. Le 6 juillet 1924, le conseil retient l'offre de l'entreprise de construction Dubourg de Saint-Jean-Saverne. Le prix de réalisation est de 71 105,85 F. Les travaux commencent rapidement. Ils s'achèvent au cours du mois d'août 1925, juste à temps pour la fête patronale de la Saint-Barthélemy.

Coiffé de sa flèche de 23 m., le clocher paroissial peint en blanc a une hauteur totale de 45 m. Il est surmonté d'une croix de 3,5 m. forgée par le serrurier du village, Hubert Gerber. L'horloge du clocher a été restaurée par l'entreprise Ganter, de Molsheim. Trois cadrans neufs permettent désormais aux habitants de lire l'heure de loin. L'entreprise de couverture savernoise Giessler s'est chargée de l'installation du coq, symbole de vigilance et du triomphe de l'aurore sur les démons de la nuit, réalisé à Paris.

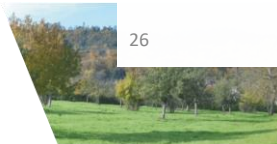
L'achèvement rapide du chantier qui n'a connu, selon la presse de l'époque, aucun accident du travail, la belle exécution des travaux demandés et la maîtrise des coûts font évidemment plaisir à tout le monde. En lisant les journaux locaux, on peut cependant relever certaines insatisfactions d'administrés qui dénoncent, entre autres, l'un une croix qui penche, l'autre l'absence d'un coq ou encore la relégation de la cloche dite Heidengloeckel, rescapée des réquisitions de 1917, dans un coin du rez-de-chaussée de la tour.

Mais ces remontrances et rumeurs parues dans la presse datent d'avril 1925 alors que les travaux ne sont pas encore totalement achevés. Quatre mois plus tard, tout semble être rentré dans l'ordre, du moins pour l'essentiel. Le maire Ruhard et le conseil municipal, le curé et tous les paroissiens s'en réjouissent évidemment. La fête patronale de 1925 paraît à ce titre exceptionnelle.

Mais il reste à faire

Ainsi, 35 ans après le lancement du projet, la petite commune de 490 habitants (581 en 1890) dispose désormais de son clocher coiffé d'une flèche. Mais il reste encore à faire. L'affaire la plus urgente n'est autre que la mise en place des cloches durant le mois de septembre. Il s'agit, d'une part, de trois nouvelles cloches commandées en 1923 et réalisées par la fonderie Chambon à Montargis (Loiret) remplaçant celles réquisitionnées en 1917, et d'autre part, de la cloche de volée en bronze dite Heidengloeckel datant du XIIIe-XIVe (?) siècles.

Mais il importe aussi de rénover l'intérieur du sanctuaire et notamment de remplacer les dalles de pierre du chœur. Malheureusement, ces travaux nécessaires et apparemment prévus depuis longtemps tardent.



Cette situation agace une partie des paroissiens et conduit, le 5 novembre 1925, plusieurs chefs de famille de la localité à faire paraître un petit article dans un journal local dénonçant les conditions dans lesquelles les enfants doivent suivre la messe debout sur des dalles froides. Ils s'en indignent et proposent aux membres du conseil municipal « cette place d'honneur » en prenant leur place durant l'hiver...

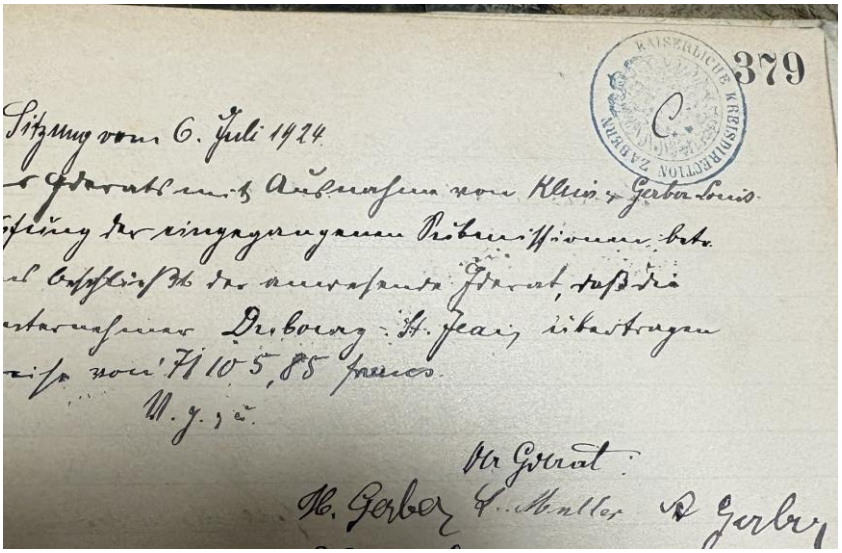
Sources : Shase, fonds L. Ch. Will, presse de l'époque ; commune d'Eckartswiller, registres des délibérations du conseil municipal (1923-1926) ;
Peter (Daniel), « Eckartswiller - Il y 100 ans : le toit du clocher de l'église Saint-Barthélemy était enfin remplacé », Dernières Nouvelles d'Alsace -Saverne, 30 novembre 2025



Avec l'aimable autorisation de l'auteur de l'article, Daniel Peter,

président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs

(www.shase.org)



Un extrait de la délibération du 6 juillet 1924, on peut bien y lire le nom de «Dubourg St Jean», mais on note la rédaction encore en langue allemande ainsi que le tampon allemand encore utilisé en 1924

«***Kaiserliche Kreisdirection Zabern***»

=> «***Direction du district impérial de Saverne***»



SMICTOM - Le tri



LES 5 TRI-FLEXES DU QUOTIDIEN

BIEN VIDER



Videz bien vos emballages de tous les restes alimentaires avant de les trier (Ex : fonds de jus des conserves ou des briques de jus, croûtes dans les boîtes à pizza...).

INUTILE DE LAVER



Inutile de laver vos emballages avant de les trier, cela gaspillerait de l'eau. Pots de yaourt, boîtes de conserve, bocaux en verre... même salis ils se recyclent.

NE PAS IMBRIQUER



Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique. Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac de tri.

TOUS LES PAPIERS
MÊME AVEC SCOTCH, AGRAFES...



Triez tous les papiers (Ex : cartes postales, enveloppes, publicités, posters, journaux et magazines...), même avec des petits éléments comme des agrafes ou du scotch, une spirale en métal pour les cahiers ou une fenêtre en plastique pour les enveloppes. En petite quantité, cela ne gêne pas le processus de recyclage.

LES BOUTEILLES AVEC LEUR BOUCHON



Ne séparez pas les bouchons/ capsules de vos bouteilles au moment de les trier. Toutes les bouteilles, qu'elles soient en verre, en plastique ou en métal se trient avec leur bouchon, qu'il soit en plastique, en métal ou en liège...



CITEO Smictom de la région de Saverne



MESURES de VITESSES à l'entrée et sortie du village

La CEA a fait un comptage et un relevé de vitesse des véhicules en entrée et en sortie du village durant la semaine allant du mercredi 19/11 au mardi 25/11.
Les relevés confirment que l'entrée de l'agglomération présente déjà une configuration naturellement sécurisante. En effet, la partie urbaine est précédée d'une section en alignement droit étroite, bordée de murs en grès et d'une végétation dense, formant un véritable effet de porte avant l'entrée dans la zone bâtie. Cet environnement est peu propice à la pratique de vitesses excessives.
A noter l'arrêté de circulation limitant la vitesse à 40 km/h, mis en place par la commune dans la traversée de l'agglomération.
Deux comptages simultanés ont été réalisés :

Point n°1 à une quinzaine de mètres de la fin du mur,
Point n°2 soit environ 240 m plus loin, entre les deux plateaux ralentisseurs existants.

Les résultats sont les suivants :

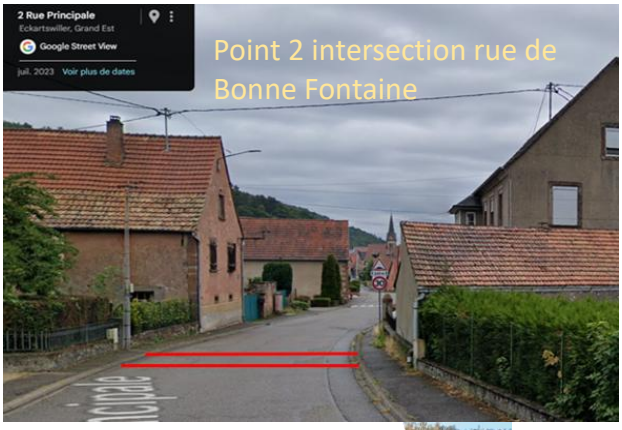
Trafic : environ **550 véhicules/jour**, ce qui est considéré comme très faible.
Vitesses V85 : (vitesse moyenne pratiquée par 85 % des usagers)
49 km/h au point n°1,
39 km/h au point n°2.
Vitesses V50 : (vitesse moyenne pratiquée par 50 % des usagers)
32 km/h au point n°1,
33 km/h au point n°2.

Ces valeurs sont très satisfaisantes et se situent nettement en dessous de ce que nous observons habituellement dans d'autres contextes similaires.
La commune dispose déjà d'un dispositif de modération de vitesse particulièrement dense en entrée d'agglomération, avec trois plateaux ralentisseurs implantés sur une distance d'environ 400 m, et dont les limitations de vitesses sont fixées à 30km/h. Les intervalles observés sont les suivants :

Mur <> plateau n°1 : 105 m
Plateau n°1 <> plateau n°2 : 125 m
Plateau n°2 <> plateau n°3 : 80 m

Dans ce contexte, l'ajout d'un nouveau dispositif de type chicane présente plusieurs limites :
La longueur nécessaire pour implanter un tel aménagement est d'environ **25 m**, ce qui semble difficilement conciliable avec la présence de nombreuses entrées particulières.
L'implantation d'un dispositif supplémentaire risquerait de réduire la lisibilité de l'itinéraire et d'accroître la gêne pour les riverains sans gain réel en matière de sécurité.
Les vitesses relevées étant déjà très satisfaisantes, la nécessité d'une intervention supplémentaire n'est pas démontrée.
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'implantation d'un aménagement supplémentaire apparaît peu pertinente et inappropriée.
Un traçage piéton au sol, renforcera la sécurité des piétons entre le panneeau d'entrée de village et le début du trottoir.







PAGE DES JEUNES

Accueil d'une stagiaire au sein de la mairie : bienvenue à Lilou



Du **3 au 29 novembre 2025**, la commune a eu le plaisir d'accueillir **Lilou**, élève en Bac Professionnel *Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités* (AGOrA) au **Lycée Jules Verne de Saverne**.
Au cours de ces quatre semaines de stage, Lilou a pu mettre en pratique les connaissances acquises en classe, découvrir le fonctionnement d'une collectivité et se familiariser avec le monde professionnel. Encadrée par notre secrétaire de mairie, elle a notamment participé à diverses tâches de gestion, de communication, d'organisation et d'archivages, qui lui ont permis d'approfondir ses compétences et de gagner en autonomie.
Toute l'équipe municipale tient à souligner son sérieux, sa bonne humeur et son intégration rapide au sein des services. Ce stage représente une étape importante dans son parcours scolaire et professionnel, et nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à son expérience.
Nous remercions chaleureusement Lilou pour son engagement et lui souhaitons une pleine réussite dans la suite de ses études.

RECENSEMENT





PAGE DES JEUNES - Nos jeunes du village ont du talent !

Le réseau animation Jeunes (RAJ)
Le RAJ, association intercommunale de la COMCOM de la Région de Saverne, est chargée de l'animation des jeunes âgés de 10 à 18 ans. Le RAJ organise durant les congés scolaires, en collaboration avec les jeunes, des sorties, animations quotidiennes ainsi que des projets de séjours. Le thème et les activités seront à définir avec les jeunes.
«Si tu as entre 11 et 18 ans et que tu as une idée de sorties, d'animations ou un projet sportif, culturel ou artistique, n'hésite pas à venir nous en parler, nous essaierons de le réaliser ensemble».
Retrouvez le programme et les projets à venir sur le site :
www.reseau-animation-jeunes.org

Notre commune recense actuellement quarante-sept jeunes, enfants et adolescents âgés de huit à seize ans. À la suite d'un sondage succinct, il ressort que les activités auxquelles ils s'adonnent se révèlent particulièrement nombreuses et diversifiées, propices à la santé physique, mentale et à l'accès aux richesses des apprentissages dans la création du lien social.
Alors que les réseaux sociaux sont souvent incriminés pour détourner la jeunesse des pratiques physiques, les observations réalisées tendent à démontrer l'inverse : nombre de nos jeunes du village cultivent assidûment des activités sportives et culturelles de qualité bénéfiques à l'ouverture d'esprit et à l'engagement citoyen.
Ainsi, certains sont affiliés à des clubs de football situés à proximité, tels que ceux de Monswiller, Saverne ou encore Schwindratzheim. D'autres évoluent au sein d'équipes de basket-ball, notamment à Saint-Jean-Saverne. Quelques-uns sont également engagés dans des clubs de judo, où ils atteignent parfois des niveaux de compétition remarquables.
Le scoutisme figure également parmi les activités pratiquées de manière régulière.
Par ailleurs, la proximité de l'École de musique de Saverne encourage l'apprentissage d'instruments variés, tels que le hautbois, le violon ou divers autres instruments.
Enfin, la pratique des arts du cirque est elle aussi mentionnée comme une activité récréative particulièrement appréciée.

Une jeune habitante d'Eckartswiller élue au sein du «Conseil Municipal des Enfants» de Saverne.
Ses parents et grands-parents sont fiers de mettre à l'honneur Lara MEYER, petite fille d'Olivier KORNMEYER membre du conseil municipal.
Elève de 6ème au collègue Poincaré de Saverne, elle fait partie du conseil municipal des Enfants de Saverne, où elle s'investit avec enthousiasme pour représenter la voix des jeunes. Son engagement, sa curiosité et ses idées témoignent d'un bel esprit citoyen et d'une réelle envie de participer à la vie de la collectivité.
Un bel exemple de continuité et de transmission des valeurs d'engagement au service de tous





ARCHIVES

D'anciens appareils de pulvérisation sont conservés dans la remise des sapeurs-pompiers.
Ces équipements, dont la conception remonte aux années 1900, étaient utilisés autrefois par les pompiers comme moyen d'intervention pour l'extinction des feux de cheminée.
L'étiquette apposée sur l'un de ces dispositifs indique :
«Rheinpfälzische Maschinen- und Metallwarenfabrik Carl Platz





Anne-Marie ACCOMPAGNATRICE DE BUS SCOLAIRE (4 mars – carnaval)



Anne-Marie MONZEL, notre accompagnatrice du bus scolaire du RPI Saint-Michel, s'est volontiers prêtée à l'ambiance festive de la journée carnavalesque.
En effet, tandis que les enfants avaient revêtu divers déguisements pour l'occasion, ils ont eu la surprise de découvrir leur accompagnatrice costumée en… « ketchup ».
Les règles de sécurité ont, bien entendu, été scrupuleusement respectées, le tout dans une atmosphère joyeuse et empreinte de bonne humeur.



EMBLACLES sur le LIESGRABEN

À certains endroits du LIESGRABEN, petit ruisseau marquant la limite entre les bans de Saint-Jean-Saverne et d'Eckartswiller, des branches et des arbres obstruent le lit de la rivière. Ces embâcles constituent de véritables barrages au cours d'eau et provoquent le déversement des eaux sur les parcelles avoisinantes.
La recherche des propriétaires concernés, afin de procéder à l'enlèvement de ces arbres, s'avère délicate, les tentatives de localisation des bornes cadastrales étant demeurées infructueuses.



POMPIERS

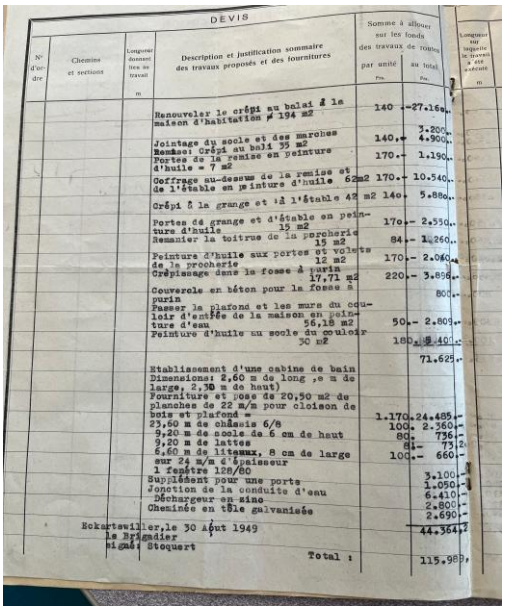


Très sollicités au cours de l'année, nous adressons nos remerciements aux sapeurs-pompiers pour leur disponibilité, leur sens du service et leur professionnalisme lors de leurs diverses interventions — notamment lors d'un feu de cheminée survenu dans notre commune, heureusement sans conséquences majeures.
Par ailleurs, comme chaque année, les pompiers tiennent à vous exprimer leur gratitude pour l'accueil chaleureux et la générosité dont vous faites preuve à l'occasion de leur traditionnelle tournée de vente des calendriers.



STATUT de la MAISON FORESTIERE

La maison forestière d'Eckartswiller ne doit son appellation qu'au fait qu'elle se situe sur le ban communal.
Les communes d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne ont en effet découvert récemment qu'elles n'étaient pas — ou n'étaient plus — copropriétaires en indivision de ce bâtiment avec l'ONF.
Pourtant, l'examen des anciennes délibérations, notamment celle de 1949, atteste clairement que les deux communes participaient aux travaux d'entretien réalisés sur cette maison.
Au début des années 2000, les fenêtres et volets ont été remplacés et un garage a été édifié, ces opérations ayant été financées conjointement par les deux collectivités.
Au cours de l'année 2023, l'ONF, s'interrogeant sur la possibilité de mettre en vente ce bâtiment alors inoccupé, a procédé à une vérification de son titre de propriété.
En Alsace-Moselle, les titres fonciers sont administrés par l'Établissement Public du Livre Foncier (EPELFI), dont le siège se trouve à Saverne.
La consultation de l'outil de gestion du patrimoine a alors révélé que l'ONF apparaissait comme propriétaire unique du bien.
Malgré des recherches approfondies dans nos archives délibératives, aucune mention ne fait état d'un changement de statut de propriété.
La demande des annexes du titre auprès de l'EPELFI a permis de découvrir qu'un décret de 1964 avait transféré la propriété des maisons forestières à l'ONF, établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966 sous l'impulsion d'Edgard PISAI, ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966.
Il semble que ce transfert n'ait jamais été porté officiellement à la connaissance des parties concernées, qu'il s'agisse des mairies ou même des gestionnaires locaux de l'Office.
La forêt de Saint-Jean-Saverne étant gérée en indivision entre les deux communes et l'ONF, cette particularité n'a probablement pas été prise en considération par le ministère au moment du transfert.
Reste en suspens la question suivante : en cas de vente du bâtiment par l'ONF, les communes pourraient-elles prétendre à une quelconque compensation financière ? L'avenir nous apportera peut-être une réponse. En attendant, la demeure est désormais occupée par Monsieur LIGEON et sa famille, notre garde forestier.
Nos deux communes cesseront donc toute contribution financière relative aux futurs travaux portant sur cet édifice.



DEVIS

Description et justifications sommaire des travaux proposés et des fournitures	Somme à allouer sur les fonds des travaux de route par unité	au total
Renouveler le crépi au balai à la maison d'habitation = 194 m2	140	27.160
Jointage du socle et des marches	140	3.200
Remise: Crépi au balai 35 m2	140	4.900
Portes de la remise en peinture d'huile = 7 m2	170	1.190
Coffrage au-dessus de la remise et de l'étable en peinture d'huile 62m2	170	10.540
Crépi à la grange et à l'étable 42 m2	140	5.880
Portes de grange et d'étable en peinture d'huile 15 m2	170	2.550
Remanier la toiture de la porcherie 15 m2	84	1.260
Peinture d'huile aux portes et volets de la porcherie 12 m2	170	2.040
Crépissage dans la fosse à purin 17,71 m2	220	3.896
Couverele en béton pour la fosse à purin		800
Passer le plafond et les murs du couloir d'entrée de la maison en peinture d'eau 56,18 m2	50	2.809
Peinture d'huile au socle du couloir 30 m2	180	5.400
		71.625
Etablissement d'une cabine de bain Dimensions: 2,60 m de long ,e m de large, 2,30 m de haut)		
Fourniture et pose de 20,50 m2 de planches de 22 m/m pour cloison de bois et plafond =	1.170	24.485
23,60 m de châssis 6/8	100	2.360
9,20 m de socle de 6 cm de haut	80	736
9,20 m de lattes	84	732
6,60 m de liteaux, 8 cm de large sur 24 m/m d'épaisseur	100	660
1 fenêtre 120/80		3.100
Supplément pour une porte		1.050
Jonction de la conduite d'eau		6.410
Déchargeur en zinc		2.800
Cheminée en tôle galvanisée		2.690
		44.364
Eckartswiller,le 30 Août 1949 Le Brigadier signé: Stoquert	Total :	115.989





PASSAGE de GRUES CENDREES (14/10)

Depuis plusieurs années, il est possible d'observer le passage des grues cendrées, qui, au cours de leur migration, se dirigent vers le « lac du Der-Chantecoq ».
Ces impressionnantes formations rencontrent fréquemment des difficultés à franchir le col de Saverne lorsqu'elles affrontent des vents d'ouest. Leur cri perçant et nasal porte sur de longues distances ; certains groupes survolent nos habitations, y compris durant la nuit.



NID DE FRELONS ASIATIQUES (novembre)

À la suite de la chute des feuilles, un imposant nid de frelons asiatiques est apparu dans un jardin de la commune. Durant l'été, les riverains avaient effectivement constaté une augmentation notable de la présence de ces insectes dans leur environnement, sans toutefois parvenir à localiser un nid.
Sous l'effet conjugué du vent, de la pluie, et peut-être de l'action de certains oiseaux, l'ouvrage est finalement tombé au sol.
Espérons que la rigueur hivernale accomplira son œuvre et permettra d'éliminer la reine ainsi que la colonie associée.

